

Le Locle bouge! Urbanisme, une ville en développement (4)

Pôle industriel

Avec son plan d'urbanisation mixte, la Ville du Locle se caractérise historiquement par la présence de nombreuses entreprises en son centre. La fragilisation de la corrélation « habitat/travail » et le développement de la mobilité individuelle posent toutefois de nombreux problèmes, notamment en matière de gestion du trafic. A partir des années septante, la Ville opte progressivement pour la création d'une zone mixte, voire industrielle en Est de la Ville : Zone du secteur du Verger.

A partir des années 2000 et sous la pression économique, les terrains se font plus rares.

En 2014, le Conseil général accepte la modification partielle du plan d'aménagement du secteur des Saignoles. La même année, la Ville acquiert les terrains. Pôle économique d'importance régionale.

En 2016, le secteur voit l'arrivée d'un groupe international lié au domaine de la joaillerie : Cartier Joaillerie (Richemont).

Processus éco-industriel

En 2016, un **processus Eco-industriel** est lancé, conjointement avec le développement de la zone industrielle des Saignoles. Deux grands sociétés internationales, l'une dans le domaine de la joaillerie, l'autre dans le domaine médical, ont lancé avec la Ville et l'association Ecoparc une plateforme d'échange. Le but est de tendre vers une mutualisation et une coordination de certaines prestations, dont par exemple l'usage des parkings covoiturages, des navettes interentreprises ou de leur pratique énergétique. Soutenu au niveau fédéral, ce processus permet la mise en commun d'expériences et de connaissances par la biais de sociétés qui ont poussé à un haut niveau leur plan de mobilité.

En 2017, en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie et la Ville, un **forum d'échange interentreprises** a été mis en place. Le but est de favoriser les bonnes pratiques et de permettre un échange d'expérience avec les sociétés leaders dans le domaine de la gestion de la mobilité et les autres. Avec la participation du service cantonal des transports, des sociétés de Transports et coordonné par l'Association Ecoparc, ce Forum doit permettre à toutes les entreprises d'acquérir et d'optimiser les différents leviers à leur disposition (gestion et limitation des parkings - covoiturage -, navettes entreprises, abonnements de train, gestion des horaires,...). Ces mesures sont indissociables du principe de management responsable.

Victoire historique !

La population neuchâteloise a accepté le « *Contre-projet* » du Grand Conseil sur l'initiative du POP « *Frein au démantèlement social* ». Même si ce contre-projet ne va pas aussi loin que l'initiative du *Parti ouvrier et populaire*, il montre néanmoins un changement historique de paradigme par rapport à la gestion néolibérale ambiante.

Pour rappel, en 2006, le *Parti ouvrier et populaire* lançait son initiative « Frein au démantèlement social ». Récoltant plus de 6400 signatures, cette initiative prévoyait une majorité qualifiée de 3/5 des députés pour toute diminution des subventions. Le traitement de cette initiative avait donné lieu alors à une politique de blocage de la part du Conseil d'Etat, dépassant de plus de 4 ans les délais légaux pour soumettre le texte au souverain. Le frein au démantèlement social devait entre autres permettre :

- a) une prise de décisions la plus large possible ;
- b) de limiter les reports de charges sur les communes et la population ;
- c) de réduire les inégalités sociales ;

d) d'équilibrer les mécanismes de frein.

Les sociétés qui parviennent à juguler les crises économiques et financières sont celles qui ont mis en place des mécanismes leur permettant de maîtriser aussi bien leur dépense que de tendre vers une plus juste répartition de leur PIB.



En fin 2011, sous l'impulsion de l'initiative, la gauche du Grand Conseil avait dans la douleur rédigée un contre-projet, limitant la majorité qualifiée aux économies dites « importantes ».

Pour cette votation, le parti ouvrier et populaire appelait, seul contre tous, à voter aussi bien l'initiative que le contre-projet du Grand Conseil : la première a récolté plus de 25% des voix, le second 51%.

L'inscription dans une constitution de ce type de frein est une première au niveau suisse, voire européen. Certes, celui-ci ne va de loin pas tout résoudre. D'ailleurs, la loi d'application sera, selon toute vraisemblance, attaquée par la droite et le Conseil d'Etat. Toutefois, à l'heure où les cures d'austérité privilégiées par les milieux financiers précipitent dans la précarité des populations entières, à l'heure où les économies néolibérales font comme par le passée le lit de la « *bête immonde* », ce frein aux économies accepté par le peuple, quelques mois seulement après l'acceptation d'un salaire minimal, contrebalance dans une certaine mesure la mouvance actuelle et montre un peu plus encore la possibilité de tendre progressivement vers politique de progrès social.